



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit. : VISFLO 32.5
Code du produit : 294006009 and 294006026
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/préparation : Quilles lubrifiant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUBICA AMF Worldwide, LLC.
8100 AMF Drive
23111 Mechanicsville, Virginia
USA
T 804-569-1000

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : INFOTRAC @: +1 (800) 535-5053
En dehors de Etats-Unis à frais virés: +1 (352) 323-3500 24hr/day 7 jours / semaine

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CL P]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
White mineral oil (petroleum)	(n°CAS) 8042-47-5 (Numéro CE) 232-455-8	99.5	Non classé	Non classé
Surfactant	Proprietary	0.4	Non classé	Non classé

VISFLO 32.5

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fluorescent agent	(n° CAS) 7128-64-5 (Numéro CE) 230-426-4	0.04	Non classé	Non classé

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes observés et symptômes de détresse chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Caoutchouc au butyle.
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Nettoyer les épandages de faible importance à l'aide d'un absorbant chimique sec.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés. Caoutchouc au butyle.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 7: la manipulation.
Section 8: équipement de protection individuelle.
Section 13: Informations concernant l'élimination.

VISFLO 32.5

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Matériaux incompatibles : Oxydant.

Stockage en commun : Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Quilles lubrifiant

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile minérale (brouillard): Pure, hautement et fortement raffinée		
ACGIH	8 heures TLV-TWA	5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection. Gants en caoutchouc butyle. EN374

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. EN166.

Protection voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un respirateur approuvé muni de cartouches d'huile / brouillard. EN 12083.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Vert de liquide visqueux jaune.

Couleur : Légèrement jaune à vert.

Odeur : odeur de pétrole.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 154 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Inflammable.

Pression de la vapeur : < 1 mm Hg

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité relative de saturation mélange vapeur/air : > 1

Densité : 0.82 kg/l

Solubilité : insoluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

VISFLO 32.5

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Propriétés comburantes : Pas propriétés oxydantes
Limites explosives : Not applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone fumée.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

White mineral oil (petroleum) (8042-47-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

White mineral oil (petroleum) (8042-47-5)	
NOAEL (chronique, par voie orale, animal/masculin, 2 années)	> 1200 mg/kg de poids corporel Aucun potentiel carcinogène observé.
Autres indications	Chronique par voie cutanée: souris: l'absence d'effets significatifs. L'inhalation chronique de diverses espèces animales à 5 et 100 mg/m3 doses: pas d'effets indésirables.

Toxicité pour la reproduction : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

White mineral oil (petroleum) (8042-47-5)	
NOAEL (subaiguë, par voie orale, animal/masculin, 28 jours)	> 1500 mg/kg de poids corporel (dog)

Danger par aspiration : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres informations : Voies d'exposition possibles: ingestion, peau et yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

VISFLO 32.5

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

White mineral oil (petroleum) (8042-47-5)	
CL50 poissons 1	3841 mg/l Oncorhynchus mykiss

12.2. Persistance et dégradabilité

VISFLO 32.5	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

VISFLO 32.5	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

VISFLO 32.5	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.	

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets : Eviter le rejet dans l'environnement.
code EURAL : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) doit être utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Teneur en COV : 0 %

VISFLO 32.5

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

15.1.2. Directives nationales

Législation régionale

: **Composants:**

Coté sur le Canadian DSL (Liste des Substances domestique) à l'inventaire.
Figurent dans l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
En vente aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

GHS classification information. Revised format. Revised sections: 1 - 16.

Sources de données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'information, à l'étiquetage et à la restriction des substances dangereuses (CLP); accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cl>
Chemical Book; Accessed at <http://www.chemicalbook.com>
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/quest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>
European Standards: Personal Protective Equipment; accessed at: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/european-standards/harmonised-standards/personal-protective-equipment/index_en.htm
Kristen Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
NIOSH Occupational Health Guide for chemical Substances - Vol. II, September, 1978.
US National Library of Medicine National Institutes of Health Haz-Map. Accessed at <http://hazmap.nlm.nih.gov>

Abréviations et acronymes

: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
ATE: Acute Toxicity Estimate.
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals).
LD50: Lethal Dose for 50% of the test population.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.
TSCA: Toxic Substances Control Act. TWA: Time Weight Average.

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations

: Aucun(e).

FDS UE (Annexe II REACH)

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6397 Emerald Pkwy.
Suite 200
Dublin, OH 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.